

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

14/02/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01114P0006

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parc de stationnement au sol lié aux besoins du
Centre Commercial Caré Sénant pendant les travaux d'extension, à Liousaint (77)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public d'Aménagement de La Ville Nouvelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DEPRESUE Bruno - Directeur Général

RCS / SIRET

301545315000141

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°	Aire de stationnement ouverte au public de 622 places dans une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une aire de stationnement en surface ouverte au public.
Cette aire sera revêtue en enrobé et accueillera 622 places de
stationnement.
La zone sera éclairée.
Les voiries d'accès à ce parc de stationnement seront réalisées
simultanément.

4.2 Objectifs du projet

le parc de stationnement ainsi créé sera, dans un premier temps, mis à disposition du public pendant les travaux d'extension du Centre Commercial Cané Séant (durée prévisionnelle 5 ans)

A terme, il répondra aux besoins en stationnement des lots situés au nord (au sud du Canal du Fil de l'Eau).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

les travaux sont prévus être réalisés en 4 mois, de mai à août 2014 (hors plantations réalisées en novembre 2014).

Ils se dérouleront en 3 phases :

- terrassements et assainissements,
- réalisation de la structure du parc de stationnement par traitement des limons en place et du revêtement adapté à la circulation de véhicules légers,
- marquage au sol, installation de l'éclairage et plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans un premier temps, au démarrage des travaux du Centre Commercial Cané Séant, le parc de stationnement accueillera les stationnements de véhicules légers des clients du Centre Commercial qui aura sa capacité de stationnement à la baisse durant les travaux.

Par la suite, l'aire de stationnement sera mutualisée pour les besoins en stationnements des lots situés au nord (au sud du Canal du Fil de l'Eau).

(Type de construction et besoins en stationnement non identifiés).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager : aire de stationnement ouverte au public
pouvant contenir au moins 50 unités.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de places de stationnement	622 places
Superficie de l'aire de stationnement (places + circulation)	16200 m ²
Superficie globale de l'aménagement routier (comportant les voies d'accès et les accotements).	19600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Côte de la Bienvenue
à Lieusaint (77127).

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 32' 42,6" E Lat. 48° 36' 4,6" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de Lieusaint - approbation
19 mai 2008 - dernière modification (n°4) :
28 juin 2012.
Règlement applicable à la zone du projet :
Zone AU4

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement de Séhart arrêté par le SAN de Séhart Ville Nouvelle le 15 décembre 2011. Niveau sonore de la zone du projet : de 50 à 55 dB (A).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE de la nappe de Champigny du sol jusqu'à l'Yprésien inclus.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☐	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site les plus proches à 9,2 km : - SIC - Marais des basses Vallées de la Juine et de l'Essonne - ZPS - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Terres végétales de l'ordre de 20500 m ³ Réemploi sur d'autres secteurs de la ZAC ou évacuation.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces agricoles prévus à urbaniser sur 19600 m ² au sein d'un périmètre de ZAC.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Utilisation du parc de stationnement par les véhicules particuliers aux heures d'ouverture du Centre Commercial Canal Sébastien. Circulation à faible vitesse : impact réduit sur un secteur bordé d'une voirie structurante limitée à 70 km/h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		Création d'un grand mât d'éclairage d'une hauteur de 40m pour éclairer l'aire de stationnement.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ ☐ Si oui, dans quel milieu ?		Rejet dans un réseau d'assainissement des eaux pluviales existant se rejetant dans un bassin de rétention et de régulation des eaux pluviales autorisé par arrêté n° 01/DAI/2E/076 du 25 avril 2001 modifié par arrêté n° 05/DAI/2E/022 du 7 avril 2005.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐		Suppression de l'espace agricole correspondant. Permet le stationnement du public (usagers du Centre Commercial Caré Sénart et des lots voisins, pendant les travaux d'extension)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Extension du Centre Commercial Carre Sévart - PC 077 251 12 0007
en date du 28 février 2012

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

le projet s'inscrit au cœur d'un aménagement plus global programmé dans le cadre de la ZAC du Carre. Il est entièrement cohérent avec les orientations d'aménagement déjà appliquées sur cette zone.

Il se situe sur un espace agricole employé par les cultures céréalières intensives déjà circonscrit par des aménagements routiers et hydrauliques liés à la desserte primaire et à l'assainissement de la ZAC. Il se situe à proximité d'un grand espace commercial.

Compte-tenu de l'implantation du projet par rapport à des zones de sensibilité particulières et à l'urbanisation existante, ses impacts sur l'environnement semblent particulièrement réduits.

Pour ces raisons, je pense qu'il n'est pas absolument nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Savigny-le-Temple

le,

14 JAN. 2014

Signature

Pour le Directeur Général de l'E.P.A. Sénart
Le Directeur de l'Aménagement



Jean-Yves HINARD

Etablissement Public d'Aménagement
de Sénart

La "Grange-la-Prévôté"
77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX
Tél. : 01 64 10 15 15 - Fax : 01 64 10 15 16



EPA SÉNART

LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ

77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX

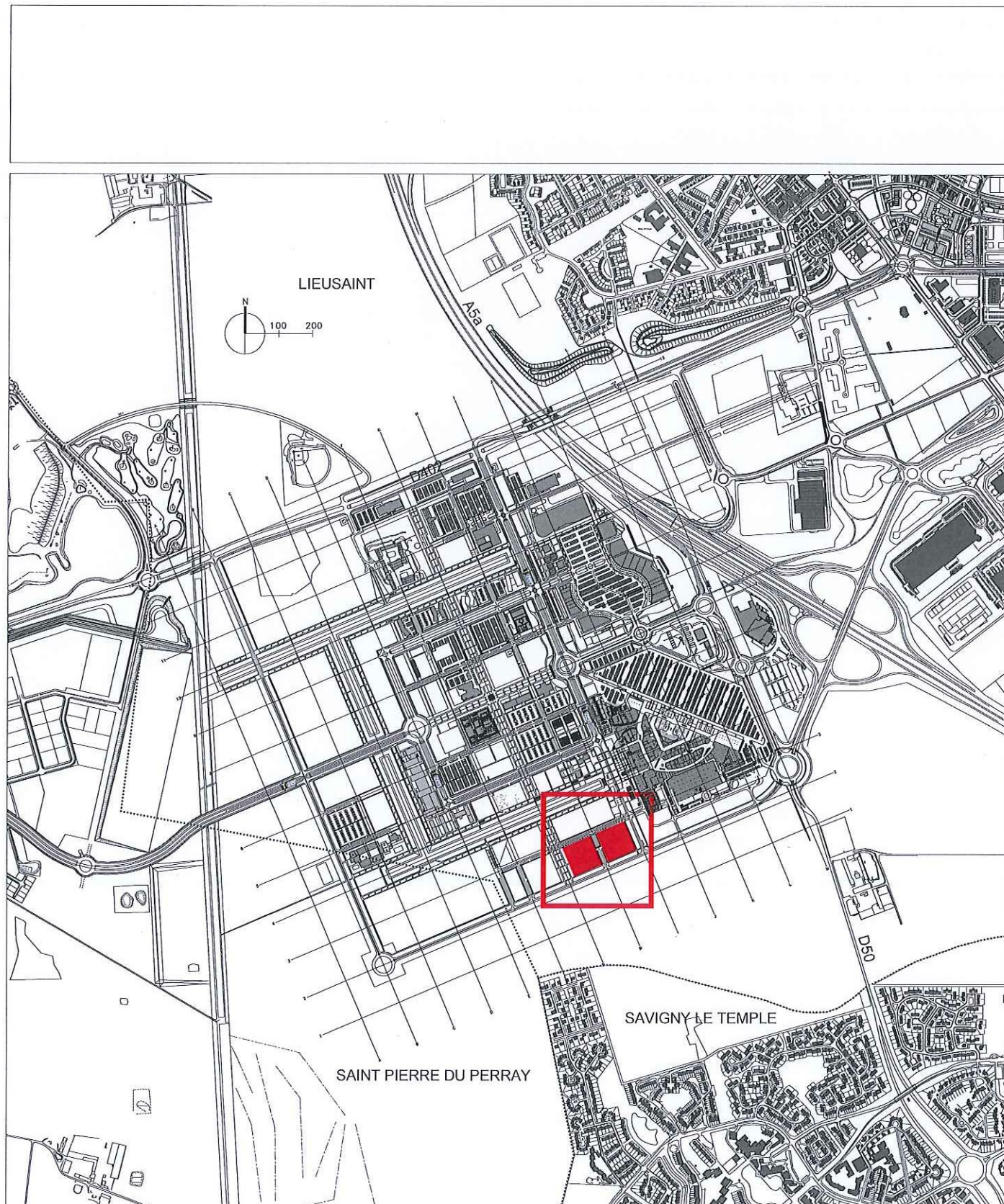
TÉL. 01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16

www.epa-senart.fr

ANNEXE II

ZAC DU CARRÉ
Lot GI 2-3

COMMUNE DE LIEUSAIN





EPA SÉNART

LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ

77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX

TÉL. 01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16

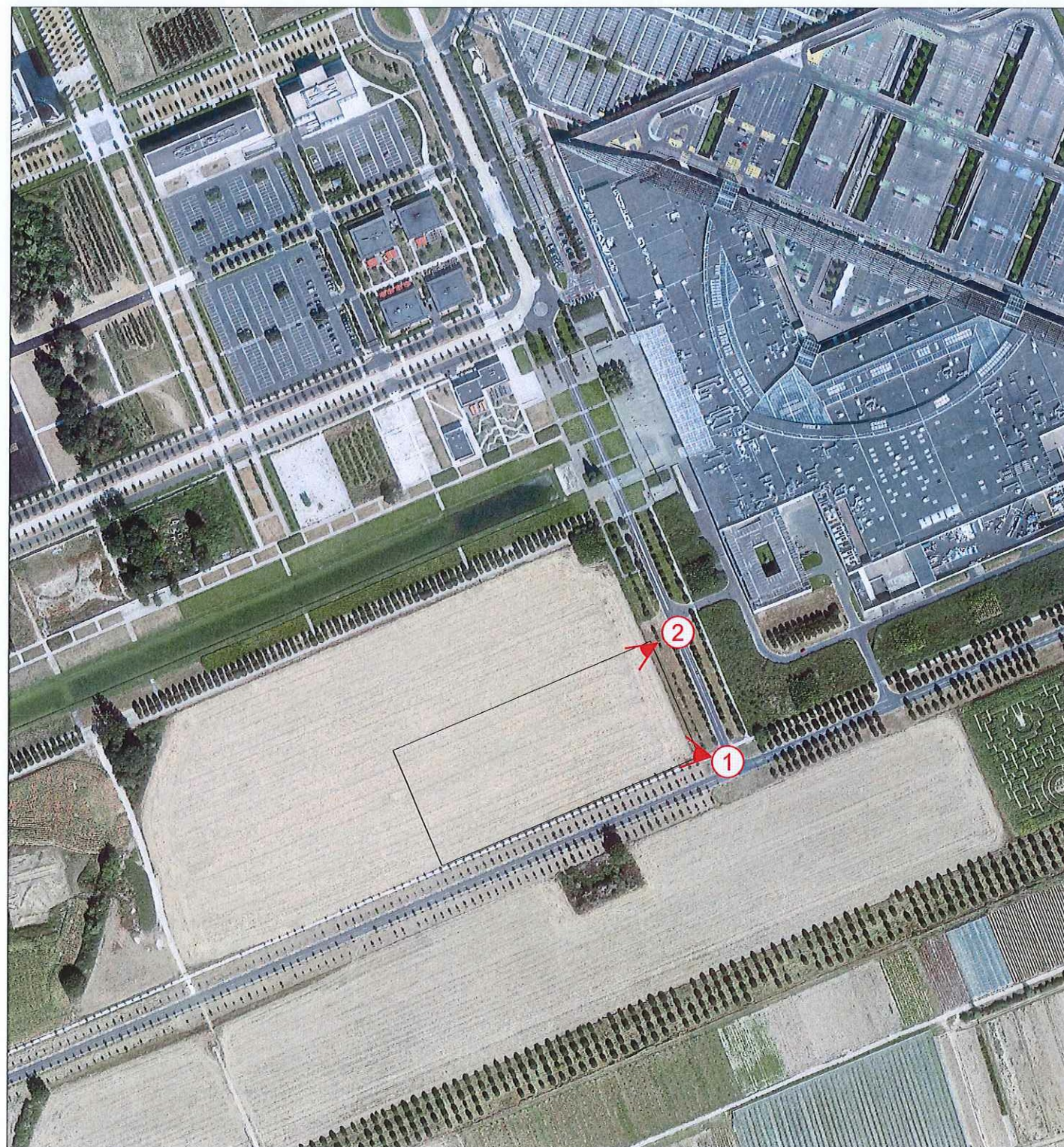
www.epa-senart.fr

ZAC DU CARRE

COMMUNE DE LIEUSAIN

ANNEXE III

Lot GI 2-3





EPA SÉNART

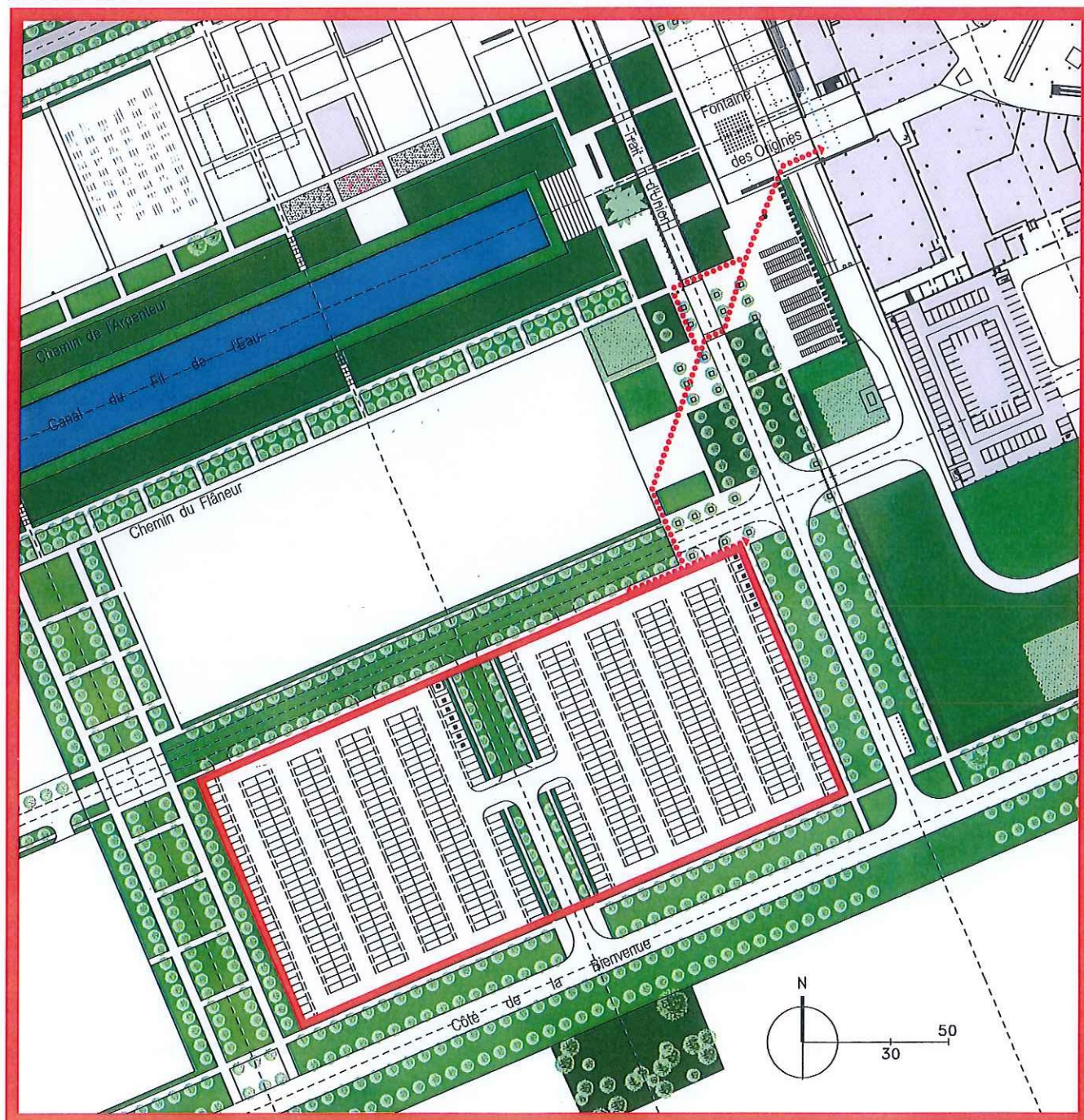
LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ
77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX
TÉL. 01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16
www.epa-senart.fr

ZAC DU CARRÉ
Lot GI 2-3

COMMUNE DE LIEUSAIN

ANNEXE IV

 LIMITE DE LOT : 18000m²





EPA SÉNART

LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ

77547 SAVIGNY LE TEMPLE CEDEX

TÉL.01 64 10 15 15 FAX 01 64 10 15 16

www.epa-senart.fr

ZAC DU CARRE

COMMUNE DE LIEUSAIN

ANNEXE V

Lot GI 2-3

